

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **105 (1969)**

Heft 38

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

38

396

Montreux, le 28 novembre 1968

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



MAISON DE VACANCES

A louer à Château-d'Œx du 1^{er} juillet au 31 août.

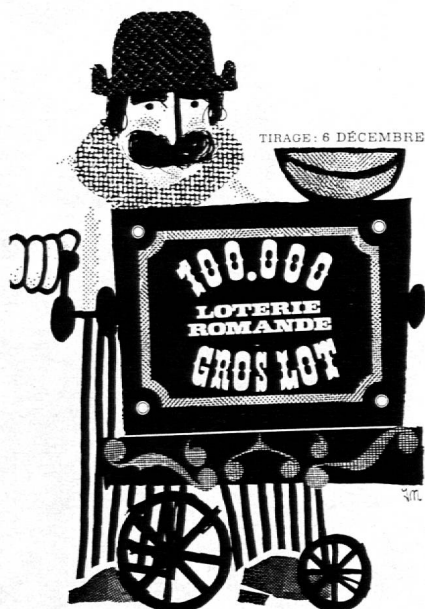
Chalet de 60 lits avec locaux de loisirs et terrain de jeux. Bail de longue durée à prix avantageux.

Renseignements par la Direction des écoles, service administratif, 8, rue du Conseil, 1800 Vevey. Téléphone (021) 51 00 21.



Pour vos imprimés **bc** une adresse

Corbaz s.a.
Montreux



Pour vos cadeaux de fin d'année, voici quelques titres de grande valeur littéraire :

EDITIONS NATHAN

Mon Merveilleux Musée - Cet album permettra aux jeunes enfants de découvrir les plus grands peintres et d'admirer les plus beaux tableaux.
Fr. 18.85

Coll. Bibliothèque Internationale - Des textes des meilleurs auteurs internationaux de la littérature enfantine, pour enfants dès 10 ans. Dix titres disponibles.
Fr. 12.45

Les Animaux du Monde - Tiré des émissions ORTF de François de la Grange. Magnifiquement illustré de photos prises sur le vif.
Fr. 25.60

Les Coulisses de l'Exploit - Raymond Marcillac nous présente quelques exploits hors-série, choisis dans les domaines les plus divers : alpinisme, tauromachie, navigation, spéléologie, etc.
Fr. 19.20

75 Ans de Cinéma - Par Jean-Loup Passek, l'un des meilleurs critiques de cinéma de la jeune génération. Nombreuses illustrations en noir et en couleurs.
Fr. 27.85

Agent général pour la Suisse :

J. MUHLETHALER - GENÈVE

En vente dans toutes les librairies



Pourquoi abuser...
1 seul comprimé ou poudre

soulage rapidement.

Maux de tête - Névralgies
Refroidissements - Maux de dents
Rhumatismes - Lumbagos
Sciaticques - Règles douloureuses

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. 0 (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au bulletinier: Pierre Gillard, route des Moines, 1844 Villeneuve.

Communiqué du Comité central

Affaires corporatives

Le CC/SPV poursuit son activité selon le programme qui a été présenté aux délégués SPV à l'assemblée du 8 octobre. Actuellement, vu les événements récents, seules les affaires proposées par la SPV mais intéressant l'ensemble des fonctionnaires vaudois peuvent être conduites avec aisance.

Pour répondre à la demande de quelques collègues, nous informons les membres de la société que le résultat de l'appel nominal à la séance du Grand Conseil du 3 septembre peut être obtenu auprès du secrétariat central.

CPEV

Conformément au mandat reçu au congrès 69, le CC est intervenu à réitérées reprises au sujet de la prolongation du temps de service soit pour en demander la suppression, soit pour l'adapter proportionnellement au montant actuel des pensions.

Réforme de l'école vaudoise

La commission des structures de l'école vaudoise de la SPV se réunira au début de décembre, elle examinera le rapport sur la division moyenne et aura une large discussion sur les grands projets de réforme de l'école vaudoise. Signalons à ce propos que la commission consultative du CREPS (Conseil à la réforme et à la planification scolaire) représentant de larges milieux du peuple vaudois, a approuvé à l'unanimité l'entrée en matière au sujet de cette réforme.

Le CC a été invité à se faire représenter dans une commission qui étudie la réforme des examens d'admissions à l'école secondaire. Dès maintenant, nous pouvons informer nos collègues qu'ils seront appelés à remplir une fiche d'observation au sujet des candidats à l'admission au collège. Nous les prions de remplir cette fiche consciencieusement, son résultat étant pris en considération dans le total des points nécessaires pour être admis. Le CC n'en approuve pas pour autant la ségrégation après la troisième année d'école, mais il pense qu'une collaboration dans ce domaine est propre à diminuer partiellement l'étanchéité des cloisons qui séparent les deux degrés de l'enseignement. Nous demandons que pour les années à venir, la participation des enseignants primaires à cette admission soit augmentée.

Le CC

Classes à options

1. En 1964, dès le dépôt du rapport de la commission extra-parlementaire chargée de l'étude d'une nouvelle structure de l'école vaudoise (commission des 40) le comité central SPV désigne un groupe de travail pour examiner plus à fond le problème de la division pratique.

Ce groupe de travail, présidé par A. Guidoux, présente plusieurs projets d'aménagements de la dite division. Sur la base du dernier projet, adopté par la commission générale SPV « Réforme des structures », un nouveau groupe de travail, dirigé par D. Golay, établit un tableau comparatif sur les différents systèmes de classes à options utilisés dans le canton, et jugea nécessaire de prévoir la formation des maîtres chargés de la direction de ces classes. En octobre 1968, le comité central reçut un premier rapport qui lui

permet d'intervenir auprès du Département. La commission consultative de l'enseignement primaire s'étant déclarée d'accord, les travaux de mise au point furent conduits rapidement et le 26 septembre 1969, le Conseil d'Etat approuvait les principes de base.

2. A vrai dire, le comité central SPV, convaincu qu'il fallait entreprendre quelque chose, avait déjà annoncé trois cours de perfectionnement pour les maîtres de classes à options dans le cadre du XI^e séminaire d'automne SPV. Cette initiative lui permit de partir en flèche. Toutes les directions d'écoles furent immédiatement nanties de la décision du Conseil d'Etat et priées de renseigner les maîtres susceptibles de s'intéresser à cette nouvelle formation.

Résultat de l'opération: le 20 octobre s'ouvraient ainsi les trois premières classes comprenant respectivement 16 enseignants pour le dessin technique, 18 enseignants dans celui des sciences pratiques et 26 enseignants dans le cours comptabilité. Pour cette première série à laquelle viendront s'ajouter prochainement 12 maîtresses ménagères et 15 maîtresses de travaux à l'aiguille, il est prévu de nouveaux cours dès le mois de décembre.

3. Et maintenant, les demandes d'inscription pour la deuxième série affluent déjà.

Si cela vous intéresse, écrivez au secrétariat central SPV pour obtenir des renseignements complémentaires et les formules nécessaires.

Le CC

40 ans d'enseignement dans le même village !

Les autorités de Forel-Lavaux ont tenu à marquer par une cérémonie la fin de la carrière de notre collègue Alfred Monnet, appelé le 1^{er} novembre 1929 à la tête de la classe à trois degrés du Pigeon. Il la dirigea jusqu'en 1952, date à laquelle il lui fut confié la classe supérieure intercommunale qui s'est ouverte alors. Pendant la même période, Alfred Monnet a assumé les fonctions de caissier de la Caisse Raiffeisen locale, fonctions qu'il conservera. Il a en outre dirigé, puis présidé la société de chant « l'Avenir », et préside actuellement le Conseil communal.

Le pasteur Berthoud, l'inspecteur scolaire Berthold Beauverd, les syndics Marcel Paschoud (Forel) et Fernand Cornut (Savigny), M. Frautschi, au nom de ses collègues, M. Reymond, au nom de ses anciens élèves, exprimèrent au jubilaire la gratitude et l'affection de tous. Les anciens collègues, ceux de 1929, avaient été associés à cette fête, qui se déroula au Temple de Forel en présence de tous les écoliers.

Heureuse commune, qui a su conserver des traditions d'estime et de respect à l'égard de ses enseignants. En 1929, Forel comptait, en raison de son territoire très étendu (de la Tour de Gourze à Châtillens !) quatre collèges et quatre écoles à trois degrés comptant plus de 45 élèves chacune ! Depuis lors, des transports d'écoliers ont été organisés, et les classes ne comportent plus qu'un degré.

Nous souhaitons à Alfred Monnet, au terme de cette carrière si bien remplie, une heureuse et paisible retraite. La SPV a bénéficié aussi du dévouement de notre collègue, qui présida quelques années, avec brio, la section de Lavaux.

A. P.

Un film

M. Florian Campiche, cinéaste connu et apprécié, vient de tourner un film remarquable en couleur sur la vie et l'œuvre du peintre Charles Clément.

Ce court métrage, 30 minutes, a passé à la Télévision romande le dimanche 9 novembre (lendemain du vernissage de l'exposition Clément, au « Capitole », à Lausanne), à 17 h. 30.

Je vous recommande cette production parfaite qui a perdu de sa qualité sur les postes en noir et blanc, c'est dommage, mais qui nous présente l'artiste de façon discrète, intelligente, sensible et je pense qu'il serait bien de faire voir la bande originale aux enfants de nos écoles, afin de leur révéler un grand peintre vaudois.

M. Campiche est tout disposé à se déplacer pour présenter son œuvre. Il demande Fr. 150.— par séance.

L. Perrochon.

Adresse : M. Florian CAMPICHE, 48, rue d'Yverdon, 1530 PAYERNE. Tél. (037) 61 19 84 (sous le nom de M. Camille JAQUES).

Section d'Aigle : assemblée d'automne

Vendredi 12 décembre 1969, à 17 h., Café de l'Etoile, Aigle (entrée par la rue de Jérusalem).

A l'ordre du jour : opérations statutaires ; « La SPV à un tournant », par P. Gillard, membre du CC ; « Le Congo », spectacle audio-visuel par Claude Guignard, de la Radio suisse romande.

AVMG - Rappel

L'Association vaudoise des maîtres de gymnastique organise les 13 et 14 décembre 1969 une première prise de contact avec la neige à Bretey.

Ce cours de ski est ouvert à tous les membres du corps enseignant. L'AVMG supporte les frais d'organisation et d'instruction du cours et rembourse les frais de voyage à ses membres.

Tous les renseignements complémentaires sont donnés jusqu'au 4 décembre 1969 par M. Fontannaz, 41, route de Neuchâtel, 1400 Yverdon.

Le chef technique : *D. Jan.*

Cours de ski de fond

Mauborget (près Sainte-Croix), 20 décembre, 14 h.

Nous aurons la chance d'avoir à disposition un entraîneur national actuel, Denis Mast, ainsi qu'un membre de notre équipe suisse, Karl Brand.

Nous espérons que vous serez nombreux à découvrir les merveilleuses possibilités d'un sport malheureusement trop peu pratiqué dans notre pays.

De 13 h. à 13 h. 30, possibilité de louer l'équipement complet (skis et souliers) contre la modique somme de 5 francs. Remboursement des frais de transport aux membres AVMG.

Inscription obligatoire, jusqu'au 12 décembre au plus tard, auprès de D. Jan, 5, Général-Guisan, 1400 Yverdon.

Pour l'AVMG, le chef technique : *D. Jan.*

A propos des allocations sociales

Résultats chiffrés des réponses au questionnaire

A la suite des considérations générales sur les résultats de l'enquête de décembre 1968, parues dans l'« Educateur » N° 19 du 23 mai 1969, nous avons le plaisir de vous donner aujourd'hui les résultats chiffrés des réponses au questionnaire.

A cette occasion, et en votre nom à tous, je me permets de remercier ici chacun des membres de la commission qui ont procédé au long et parfois complexe dépouillement des réponses.

La prochaine séance de la commission sera consacrée à l'élaboration du rapport final.

Sur la base du travail accompli à ce jour, nous pourrions donc formuler d'une manière précise nos revendications au CC, qui voudra bien les transmettre à qui de droit.

Notons enfin que notre activité se poursuit dans le cadre de la fédération.

F. Perreaud.

* * *

Le chapitre II du questionnaire présentait les deux propositions faites au Congrès SPV de 1968, que nous rappelons ici :

a) Elysée

Le CC de la SPV est invité à étudier immédiatement la création d'un complément de salaire pour les pédagogues, pères de famille, dont la femme choisit de ne travailler qu'au foyer.

b) SPL

Elle demande au CC

1. De reconsidérer le problème des allocations complémentaires de ménage et pour enfants.
2. De nommer immédiatement à cet effet une commission d'étude dont les membres seraient recrutés dans toutes les sections SPV.

Sur les 316 questionnaires examinés, 237 indiquent que l'auteur est d'accord avec les deux propositions, soit 75 %.

Trente-quatre personnes sont plutôt en accord avec la proposition a) et 32 plus particulièrement en accord avec la proposition b).

Ces distinctions apparaîtront plus nettement dans la suite du questionnaire. Nous ne les retiendrons donc pas pour l'instant, si ce n'est pour souligner que 303 personnes estiment que quelque chose doit changer dans la situation actuelle, soit 96 %. C'est éloquent.

Le chapitre III s'intéressait à la situation de famille.

1. Etat civil

Des 316 questionnaires, 240 émanent de collègues mariés, 31 de célibataires, 12 de divorcés et 7 de veufs ou veuves. Sans crainte de nous tromper, nous pouvons affirmer qu'une grande partie des collègues mariés avec enfants se sont sentis directement concernés. (Mais alors quelle discrétion est la leur au congrès !) Et nous comprenons que beaucoup de célibataires ne se soient pas sentis touchés par nos problèmes. Qu'ils se souviennent, à l'occasion, qu'ils sont des mères ou des pères en puissance !

2.3. Enfants de 0 à 16 ans

En gros, ces 260 collègues mariés élèvent 475 enfants, soit 1,8 enfant par couple ; 69 ont 1 enfant, 79 en ont 2, 41 en ont 3 et 9 couples élèvent 4 enfants. En plus, 89 enfants sont âgés de 16 à 25 ans dont 75 à charge entière et 14 à charge partielle.

4. Votre conjoint travaille-t-il ?

Parmi les 260 couples représentés dans notre enquête, 66 conjoints travaillent à plein temps, soit 25 % et 16 à temps partiel, soit 6 % environ.

Les commentaires, en général, affirment que la place de la mère est, durant le temps de l'éducation, dans sa famille. Beaucoup, à cause de l'insuffisance notoire du salaire du mari (ou de l'absence de salaire de la mère — note de la commission), se voient contraints de travailler à deux. Très rares sont ceux qui prônent le travail des deux conjoints quand il y a des enfants à élever.

5. et 6. Logement

Quant au logement, on constate que peu nombreux sont aujourd'hui les appartements bon marché et que la plupart

d'entre eux valent de Fr. 80.— à Fr. 120.— la pièce. Mais il subsiste des privilégiés qui paient, par exemple, Fr. 160.— pour 6 pièces. Ceux-là touchent, pour ainsi dire, l'allocation souhaitée sous une autre forme ! L'idéal serait que tous nous soyons « logés à la même enseigne ».

Cela se produira peut-être après la libération des loyers.

Pour la commission : *Jean-Pierre Paquier.*

* * *

Chapitre IV - Données d'ordre financier

1. Votre salaire, augmenté des allocations de ménage ou pour enfants, suffit-il à vos besoins et, sinon, à combien estimez-vous l'insuffisance de ce montant ?

Questionnaires rentrés 316
Ont répondu à ces questions 313

Tableau récapitulatif

	oui	non	total
a) célibataires	26	4	30
b) couples, sans enfant, femme au foyer	9	8	17
c) couples, avec enfant, femme travaillant	21	5	26
d) couples, 1 enfant, mère au foyer	16	28	44
e) couples, 1 enfant, mère travaillant	9	4	13
f) couples, 2 enfants et mère au foyer	27	105	132
g) couples, 2 enfants et mère travaillant	22	10	32
h) veufs, veuves, sans enfant	1	1	2
i) veufs, veuves, avec enfant	4	1	5
j) divorcés(es), sans enfant	2	1	3
k) divorcés(es), avec enfant	3	6	9
	140	173	313

Ce sont les couples avec 2 enfants et plus, mère au foyer qui ont répondu les plus nombreux : 137.

Pour 27 le traitement est suffisant (en faisant attention) ; 105 ne « tournent » pas. Il leur manque de Fr. 100.— (chiffre le plus bas) à Fr. 1000.— par mois (chiffre le plus haut). Il manque en moyenne Fr. 200.— à Fr. 300.— par mois.

Je pense que tout est relatif et que certains ménages peuvent vivre avec leur traitement, mais que d'autres auront toujours des fins de mois difficiles, quel que soit le traitement alloué. Un collègue, dont les enfants sont élevés, a suffisamment, mais dit : « Je me souviens de notre presque misère d'il y a vingt ou trente ans et je compatis ! ».

Pour la commission : *M^{me} L. Cornamusaz.*

* * *

Chapitre IV - Données d'ordre financier

316 questionnaires examinés.

2. A combien estimez-vous le coût de l'entretien d'un enfant (frais d'études et d'assurances, etc., compris) ?

a) jusqu'à 10 ans :

estimation par mois	nombre de réponses	en %
jusqu'à Fr. 100.—	38	20 %
de Fr. 100.— à Fr. 200.—	93	50 %
de Fr. 200.— à Fr. 300.—	50	27 %
plus de Fr. 300.—	5	3 %
	186	

On constate que le 50 % des réponses portent une estimation de Fr. 100.— à Fr. 200.— et plus exactement entre Fr. 150.— et Fr. 200.— par mois, la moyenne étant de Fr. 188.—.

b) de 11 à 16 ans :

estimation par mois	nombre de réponses	en %
jusqu'à Fr. 150.—	11	8 %
de Fr. 150.— à Fr. 250.—	57	44 %
de Fr. 250.— à Fr. 350.—	48	37 %
plus de Fr. 350.—	14	11 %
	130	

La majorité des parents estiment l'entretien d'un enfant préadolescent à plus de Fr. 250.— par mois, la moyenne étant de Fr. 266.—.

c) en apprentissage ou aux études :

estimation par mois	nombre de réponses	en %
moins de Fr. 200.—	6	5 %
de Fr. 200.— à Fr. 350.—	39	33 %
de Fr. 350.— à Fr. 500.—	42	36 %
plus de Fr. 500.—	31	26 %
	118	

Les différences d'estimation, pour l'âge post scolaire, sont très grandes.

La moyenne ne reflète peut-être pas l'exacte réalité, elle est de Fr. 385.—.

Les commentaires joints à cette estimation montrent que la question a embarrassé de nombreux collègues ; ils pensent difficile d'établir cette estimation. A chaque naissance, la famille « se serre » pour faire place au nouveau venu. Certains pourtant ont joint à leur réponse une estimation détaillée.

Exemple :

de 11 à 16 ans	plus de 16 ans	
150.—	250.—	nourriture
50.—	100.—	chambre (sans mobilier)
10.—	15.—	lumière, chauffage
50.—	50.—	vêtements, chaussures
90.—	125.—	assurances, médecin, dentiste, courses, école, divers
350.—	540.—	

Autre exemple : Chiffres concernant un étudiant (fac. des sciences)

a) Frais d'études	100.—
Argent de poche	100.—
Habillement	75.—
Assurances	20.—
b) Part aux frais de logement, éclairage, mobilier	120.—
Nourriture	150.— à 200.—
Dépenses extraordinaires, env.	50.—
Déplacements	25.—

a) selon comptes précis b) évaluation au plus près le tout envisagé relativement modestement, chiffres 1965, peuvent être majorés de 10 % (note du correcteur : Fr. 670.— + 65.— = Fr. 735.—)

Autre remarque encore : « Dans les frais occasionnés, on ne pense peut-être pas toujours au loyer, avec trois enfants, on est obligé d'habiter un grand appartement, donc tenu de payer un loyer important, c'est assez injuste ! »

3. Un gain accessoire vous est-il indispensable ?

	oui	non
Réponses	159	116
en %	58 %	42 %

4. Exercez-vous une activité secondaire par obligation ?

	oui	non
Réponses	129	149
en %	46 %	54 %

On remarque ici une différence de 12 % : ceux qui ont besoin d'un gain accessoire n'exercent pas tous une activité secondaire. Dans une douzaine de cas, une annotation précise que le gain accessoire est celui de l'épouse.

Il est parfois difficile de se procurer une activité secondaire suffisamment rétribuée.

« Le gain accessoire n'est pas indispensable, mais avec de nombreux sacrifices. » « Cette activité secondaire permet certains loisirs qu'il serait difficile de s'accorder avec le seul traitement ».

Enfin, plusieurs instituteurs nous disent qu'ils exercent cette activité d'appoint non seulement par nécessité, mais aussi par goût. Le questionnaire ne demandait pas de précisions quant à la nature de cette activité.

On note encore qu'un instituteur doit consacrer beaucoup de temps au recyclage (ou mieux, formation continue).

Pour la commission : *Liliane Monnier*.

Chapitre IV - Données d'ordre financier

Sur 316 questionnaires rentrés :

5. L'allocation de ménage vous paraît-elle adaptée aux conditions sociales actuelles ?

oui	non	pas d'opinion
14	260	42

6. Sinon, à quelle somme devrait-elle se monter ?

Sur les 260 réponses négatives :

10 %	de Fr. 100. à 150.—
67 %	à Fr. 200.—
23 %	à Fr. 250.— et plus

7. L'allocation pour enfants vous paraît-elle suffisante ?

oui	non	pas d'opinion
3	262	51

8. Sinon, à combien estimez-vous qu'elle devrait se monter ?

De 0 à 10 ans — l'allocation devrait atteindre Fr. 50.— à Fr. 60.—

De 11 à 16 ans — l'allocation devrait atteindre Fr. 80.— à Fr. 100.—

En apprentissage ou aux études Fr. 150.— à 200.—.

Nota : N° 6 — Quelques collègues ont formulé les propositions suivantes : l'allocation de ménage devrait se monter à 50 % du traitement du célibataire, ou au tiers du traitement du mari, ou du double dont dispose le célibataire tous frais déduits.

Pour la commission : *Jean Monnier*.

Chapitre V - Questions générales

1. Que pensez-vous de l'idée d'une allocation payée à l'épouse choisissant de rester au foyer durant le temps de l'éducation de ses enfants ?

Réponses : 285

Oui : 221
Peut-être : 8
Non : 57
77,5 %
2,5 %
20 %

2. Le salaire momentané de mère pourrait naître du versement d'une allocation de ménage différenciée selon que l'épouse choisit de poursuivre son travail ou de l'interrompre pour se consacrer à l'éducation de ses enfants.

Réponses : 227

Oui : 175
Peut-être : 26
Non : 26
77,1 %
11,45 %
11,45 %

3. Auriez-vous éventuellement envisagé l'interruption passagère de votre travail — du travail de votre épouse — à l'extérieur, si ce salaire vous avait été versé ?

Réponses : 142

Oui : 109
Peut-être : 10
Non : 23
77 %
7 %
16 %

Le grand nombre de réponses favorables aux questions 1 et 2 et les commentaires qui les accompagnent parfois semblent prouver que les expériences faites ces dernières décennies nous ont amené à reconnaître :

— l'importance de la présence de la mère tant que les enfants ne sont pas en âge de scolarité ; et, par la suite, de sa présence quand ils rentrent ;

— le principe de la valeur économique du travail de la mère de famille et celui de la rémunération équitable de ce dernier.

Remarque : la majorité des opposants le sont d'ailleurs parce qu'ils mettent en doute une application valable de cette rémunération.

Pour la commission : *Lis. Badoux*.

LES PACCOTS SUR CHATEL-SAINT-DENIS

Chalet ski-club Léman à Lausanne, dortoir environ 30 places, chauffage à mazout, cuisine, réfectoire.

Libre pour camps de ski du 12 au 17 janvier et du 26 au 31 janvier.

Fr. 300.— par semaine.

S'adresser à : Pierre REYMOND, Chemin Boisy 38, Lausanne.

Pour favoriser efficacement l'épargne

l'Union Vaudoise du Crédit

sert

sur ses livrets nominatifs

4 %

sur ses livrets au porteur

3 3/4 %

Siège social :

LAUSANNE Rue Pépinet 1

19 agences dans le canton

genève

Tout article, tout communiqué concernant la rubrique genevoise doit être adressé au correspondant: Gilbert Meuwly, 39, Vidollet, 1202 Genève

Compte rendu de l'assemblée générale du 18 novembre 1969

La centaine de membres présents à l'assemblée générale du 18 novembre 1969 à l'aula de l'Ecole des Promenades a abordé les problèmes suivants :

A) Radiation, admissions, membres honoraires

L'assemblée a décidé :

- de radier un membre qui, malgré de nombreux rappels n'a pas payé ses cotisations des deux dernières années (art. 7 des statuts) ;
- d'admettre à la SPG les instituteurs et institutrices suivants : Mlles, Mmes et MM. Marie-Françoise Andrey, Martine Chapalay, Annie Chavaz, Thérèse Chevalier, Marie-Thérèse Cirolet, Jean-Pierre Clerc, Anne-Marie Durret, Rachel Goetschmann, Marie von Gunten, Monique Huynh-Khuong, Edmée Mutti, Christiane Pagin, Geneviève Porte, Didier Poulin, Georges Primatesta, Edmond Ray-Bellet, Suzanne Trayser, Louis Vaney, Alice Vaucher, Gabrielle Longinotti ;
- de nommer membres honoraires Mlle Agnès Dumont, MM. Jean Frei et Bernard Girod.

B) Fusion des caisses

A l'unanimité l'assemblée accepte la fusion des caisses des anciennes sections et donne décharge de leurs comptes aux anciens trésoriers.

C) Statut des maîtres principaux

Marguet présente le rapport de la commission des maîtres principaux.

Les conclusions suivantes sont acceptées par l'assemblée et seront soumises à la DEP.

1. Le maître principal reste, dans la règle, à la tête d'une classe. Dès qu'une école compte deux classes, un maître principal doit être nommé.
2. Certains droits accordés au maître principal :
 - choix du degré, du local ;
 - choix de l'horaire des maîtres spéciaux ;
 - classe moins chargée ;
 - bureau.
3. Aide apportée pour les travaux administratifs :
 - a) rentrée de septembre :
 - candidat à disposition durant toute la première semaine (2 semaines dès dix classes) ;
 - rentrée des élèves le mardi à 9 heures.
 - b) inscriptions à l'école enfantine en mai :
 - maîtresse principale déchargée de sa classe le vendredi et le samedi (et jusqu'au mercredi s'il est prévu plus de 50 inscriptions) ;
 - c) fin d'année :
 - candidat à disposition pendant la dernière semaine (deux semaines dès dix classes).
4. Aide apportée en cours d'année :

Le maître principal est déchargé de l'enseignement de 1, 2 ou 3 disciplines par des maîtres spécialisés.

L'assemblée accepte encore que l'indemnité de maître principal soit doublée et que la commission recherche, avec le comité de la SPG et la DEP, d'autres possibilités d'allègement.

En revanche l'assemblée décide de demander à la commission de réétudier le problème de la mise au concours des postes de maîtres principaux.

D) Cycle d'orientation

Dans son introduction, Grob constate une tendance croissante à faire endosser à l'enseignement primaire les difficultés d'orientation des élèves. Il suffit de penser aux déclarations de M. Pierre Dailly lors de notre assemblée administrative ou à la phrase prononcée par M. Robert Hari « jusqu'à quand le scandale (de l'orientation et des notes en 6e) durera-t-il ? »

Or depuis 1962 notre association s'est toujours opposée à l'orientation en 6e ; on n'a pas tenu compte de notre avis.

Il faut maintenant revenir à la charge et demander que l'orientation se fasse dans une 7e non différenciée. Avec une telle exigence nous rejoignons tant le rapport Ferrero au Grand Conseil que les maîtres du cycle d'orientation (voir rapport de l'AMCO).

Après une discussion nourrie où de nombreux maîtres eurent l'occasion d'exprimer leur amertume à l'égard du cycle, l'assemblée a voté à l'unanimité la résolution suivante :

« La SPG réunie en assemblée générale le 18 novembre 1969 constate que le mode de préorientation en usage actuellement, qui repose sur les résultats scolaires et le préavis du maître de 6e, est reconnu peu satisfaisant par tous les intéressés.

» La SPG insiste sur la nécessité de revenir à sa proposition première, identique à la proposition récente de l'AMCO et à celle de la commission Ferrero du Grand Conseil, soit création par le CO d'une 7e indifférenciée (tronc commun).

» La SPG souligne :

- a) que la préorientation actuelle n'a jamais obtenu son adhésion ;
- b) que cette préorientation a été imposée au corps enseignant primaire ;
- c) que néanmoins l'entière collaboration des maîtres de 6e a été jusqu'à ce jour assurée.

» La SPG, dès lors, tient à dégager toute forme de responsabilité des maîtres primaires dans les échecs qu'il convient d'attribuer au système en vigueur. Le corps enseignant primaire, pour le bien des enfants, continuera à accorder la collaboration demandée pour l'année scolaire en cours, mais affirme, une fois de plus, son désaccord avec le principe de la préorientation au niveau primaire. »

E) Divers

- a) La prochaine assemblée générale (probablement mardi 9 décembre) abordera le problème de la réorganisation du statut des fonctionnaires.
- b) Il est nécessaire de créer une commission de gestion pour les 50 000 francs que notre société a en caisse à la suite de la fusion des caisses de section.
- c) Le dépouillement du questionnaire est en panne. Pourtant tous les renseignements sont portés sur cartes perforées ; il ne reste qu'à exploiter ces données. Qui se chargerait de ce travail ?
- d) Il faut que chacun prenne contact avec les collègues qui ne sont pas membres de la SPG pour les encourager à s'y affilier.

- e) En fin d'assemblée Grob nous donne lecture d'une lettre de M. Béguin qui remercie la SPG de lui avoir décerné le titre de membre d'honneur.
Comme cette lettre aborde longuement le problème de l'inspecteur, nous aurons l'occasion d'y revenir.

Le comité.

Culture et loisirs

Trois dates à retenir :

Lundi 1er décembre à 18 h. 15, projection du film « Apollo-11 ». Commentaires du M. Raymond Goy, chef de travaux à l'observatoire de Sauverny, entrée libre.

Mercredi 10 décembre, à 20 h. 30, récital d'Henri Dès. Prix des places Fr. 5.—.

Mercredi 17 décembre, à 20 h. 30, grand concert de jazz par le Big Band de Roby Seidel. Prix des places Fr. 4.—.

Ces trois événements ont lieu à l'aula du centre pédagogique, 58, route de Lyon. Les billets sont en vente au secrétariat des études pédagogiques et auprès de Mme Paulette Muller, 10, rue Lamartine.

Communications du comité

Membres en congé

Le comité informe les membres de la SPG qui sont au bénéfice d'un congé qu'ils pourront dorénavant rester membre actif de la SPG en acquittant une demi-cotisation (Fr. 30.—) et surtout en nous signalant leur cas.

Commissions

Questionnaire sur la situation de l'instituteur

Le dépouillement est maintenant terminé et toutes les indications sont actuellement portées sur cartes perforées. Il s'agit maintenant de tirer l'information de ces cartes. Pour cela nous avons besoin de la collaboration de plusieurs personnes.

Gestion financière

A la suite de la fusion de nos sections et de leurs caisses il est apparu indispensable de créer une commission de gestion financière. Nous lançons un pressant appel à tous ceux qui ont quelques notions de comptabilité.

Félicitations

Récemment, notre ancien collègue et actuel directeur des études pédagogiques, M. Roger Nussbaum défendait brillamment à l'Université de Genève une thèse sur « l'expression écrite à l'école primaire », essai d'une méthode d'enseignement de la composition. Le comité lui adresse ses plus vives félicitations pour son nouveau titre et le remercie d'avoir choisi un sujet qui touche directement l'école primaire, ce qui n'est malheureusement pas très fréquent.

Le comité.

TRIBUNE LIBRE

La Société pédagogique genevoise a mis dix ans pour forger son unité

Dans un article de l'« Educateur » du 14.6.68 intitulé « Où va la SPG ? », écrit en pleine crise de notre association corporative, je relevais les différentes étapes de son évolution en concluant par le vœu suivant : « Que les 3 sections de la SPG s'effacent au profit d'une véritable union de tous les enseignants du premier degré ! Que l'intérêt personnel et celui des sections cèdent le pas à l'intérêt général ! Vive la SPG ! ». C'est chose faite, en principe. Nos statuts de 1969 en font foi et loi.

A titre d'information pour nos jeunes collègues ayant embrassé une carrière de plus en plus difficile, je résume brièvement les étapes de nos luttes passées.

1906. — Eclatement de la première SPG, alors composée d'enseignants des degrés I, II et III. Ceux du degré I forment 3 sections autonomes : UIPGM, UIPGD et UAEE. Elles collaborent tant bien que mal. Cette période héroïque a été marquée par *Gustave Willemin*, membre d'honneur de la SPR, dont il a été l'ambassadeur auprès de toutes les associations internationales d'instituteurs, jusqu'en 1966.

1937. — Scission profonde due aux événements politiques de l'entre-deux-guerres : duel communisme-fascisme sur le champ de bataille de la démocratie. Le « syndicat de l'enseignement » groupe jusqu'à un quart des enseignants genevois du premier degré des 2 sexes. UIG et SE ont de la peine à accorder leurs violons. C'est l'ère atomique des *Duchemin* et *Gaudin* contre *Besté-Soldini*, sous le règne du grand patron *Robert Dottrens*, de renommée internationale, à plus d'un titre méritée.

1951. — Amorce du dialogue UIG - DIP. — L'UIGM, présidée alors par *Nussbaum*, obtient la *Séance des délégations* que le président du DIP, *M. Albert Picot*, consentit à nous accorder, grâce à la compréhension de *M. R. Jotterand*, directeur de l'EP. Ce fut le premier pas vers un dialogue efficace quand les séances furent protocolées, après de réitérées demandes de notre part.

1956-1958-1961-1965. — Revalorisations matérielles de notre fonction. En 10 ans, nos traitements de 1939 furent triplés en chiffres, mais en tenant compte de l'accroissement du « coût de la vie » (100 : 1939 ; 160 : 1948, 175 : 1956, 210 : 1965), l'augmentation réelle moyenne a été de 50 % pour les primaires, 60 % pour les enfantines. Sur la base du slogan « A travail égal, salaire égal », ces améliorations successives n'ont pas été obtenues sans effort, persévérance, démarches multiples qui avaient commencé en 1948 déjà et ont été poursuivies sans trêve par les comités de l'époque grâce à leurs présidents et présidentes particulièrement combattifs.

1960. — Réunionification des 4 trônes du corps enseignant. Elle fut réalisée sous le chapeau de l'UIG par un comité mixte formé des 3 comités de section et le ralliement du SE, grâce aux efforts convergents de leurs présidents respectifs, *E. Pierrehumbert* et *M. Soldini*.

1966. — Fusion partielle, à l'essai pour 3 ans. — Un comité central de 15 membres (5 délégués des comités de section) dirige l'UIG, redevenue la SPG, après 60 ans de léthargie.

1968. — La SPG, interlocuteur valable auprès du DIP. — A la suite d'une campagne ardente concrétisée par une certaine affiche, *M. A. Chavanne*, notre brillant ministre de l'Education, de la maternelle à l'Université, pressant les événements de France, nous accorda, sur le papier, un projet de dialogue tel que nous le concevons, par l'entremise de notre directeur *A. Christe*.

Été 1968. — Crise violente au sein de la SPG. — A la suite de l'esprit contestataire qui s'était infiltré parmi nous, les anciens, ayant derrière eux assez de belles réalisations et récolté moult approbations au cours des nombreuses assemblées générales qu'ils avaient affrontées, préférèrent remettre la charge de l'association à un comité entièrement nouveau.

1969. — Fusion totale des sections en une SPG « une et indivisible ». — L'unité est enfin réalisée, comme presque tout le monde le souhaitait vivement, les vieux comme les jeunes, à part quelques vieilles lunes. Mais la SPG, si elle gagnait en cohérence, perdit en droit son **Centre d'infor-**

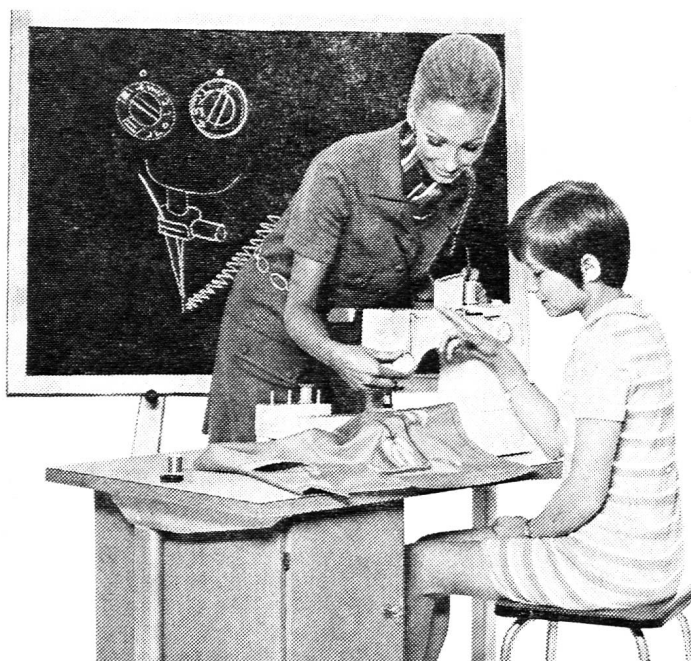
mation. Voulue par les collègues enthousiastes de 1959 et créée par une équipe animée par G. Gallay, notre Centre a su se faire connaître dans toute la Suisse romande par des travaux qui se sont révélés utiles puisque 40 d'entre eux sur 53 sont épuisés. Sans parler de son appui aux comités de la période transitoire.

Autant la situation était trouble et critique l'an passé, autant elle est nette cette année 1969. Il a donc fallu des luttes de trois générations d'enseignants genevois du 1er degré pour que leur association repose sur de solides assises. Pendant toute cette période « syndicale », les instituteurs ont obtenu des avantages matériels appréciables qui les ont situés

à peu près à leur place dans l'échelle des fonctionnaires. Mais ils n'ont pu obtenir l'équivalent sur le plan moral et pédagogique. Malgré leurs efforts répétés, ils n'ont pas encore l'avantage de faire partie d'un corps enseignant homogène, de disposer d'un plan d'études raisonnable, de jouir d'une liberté d'enseignement satisfaisante et de la confiance qui leur est due, en tant qu'éducateurs de la jeunesse.

Espérons que les responsables actuels et futurs de la SPG sauront mieux que leurs prédécesseurs obtenir sinon l'impossible, du moins améliorer l'esprit de leur condition professionnelle.

E. F.



Elna offre des avantages particuliers pour l'enseignement scolaire

Elna est plus facile à enseigner, parce qu'elle demande moins d'entretien et est plus simple à régler pour plus de possibilités d'applications.

Elna possède, comme nouveauté et comme seule machine à coudre suisse, une pédale électronique à deux gammes de vitesses indépendantes: lente pour les débutantes - rapide pour les plus avancées.

Elna offre, gratuitement, deux révisions par année.

Elna offre son soutien pour résoudre tous les problèmes de couture - soit directement, soit par ses quelque 100 points de vente.

Elna offre, gratuitement, un riche matériel d'enseignement.

BON pour une documentation complète et gratuite sur notre matériel scolaire.

Nom

Rue

No postal et localité

Prière d'envoyer ce bon à ELNA SA 1211 Genève 13

neuchâtel

Bienvenue

Les collègues suivants ont demandé leur admission au sein de la SPN. Mme Nadine et M. Marcel Doleyres, au Landeron; Mme Paulette Javet, à Neuchâtel; M. Fritz Nussbaum, à Dombresson; M. Jean-Louis Vermeille, à La Chaux-de-Fonds.

Leur présence dans nos rangs nous fait plaisir et contribuera à renforcer l'audience de la SPN.

Congrès 1970

Le comité d'organisation du congrès de La Chaux-de-Fonds a reçu récemment du Département de l'instruction publique une lettre annonçant que l'Etat de Neuchâtel contribuerait aux frais d'organisation par une subvention de Fr. 6000.—.

Le comité d'organisation, le comité central SPN expriment au Conseil d'Etat, et plus particulièrement au Département de l'instruction publique leurs chaleureux remerciements pour ce geste généreux. Nos autorités montrent par là l'intérêt et l'importance qu'elles attachent à l'activité des associations
GB.

Félicitations

Notre collègue Roland Fidel, maître de gymnastique dans les écoles du Locle, par ailleurs champion sportif bien connu, vient d'être appelé au poste de maître de sports à l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich. Ses collègues loclois, ainsi que la SPN lui adressent leurs très vives félicitations.
GB.

Classes expérimentales

A la suite d'une mise au concours, un certain nombre de collègues ont été désignés pour prendre la direction de classes expérimentales. Ils travailleront en corrélation avec les maîtres de méthodologie de l'Ecole normale. Ce sont :

Mmes, Mlles, MM. Y. Christen, Bevaix; R. Bissériér, F. et M. Theurillat, E. Tripet, La Chaux-de-Fonds; R. Oppliger, Colombier; F. Muller, F. Siegenthaler, Couvet; Cl. Vaucher, Dombresson; H. Troesch, J. Wetzler, Fleurier; M. Evard, Fontainemelon; M. Burgat, Ph. Schaer, J. Zimmermann, Les Geneveys-sur-Coffrane; R. Junod, Le Landeron; P. Duplain, F. Montandon, Le Locle; Y. Burgat, H. Guye, M. Jaques, Ch. Landry, Y. Rollier, Ch. Strebler, L. Vuille, Neuchâtel; R.-M. Berthoud, A. Blaser, Peseux; J. Schopfer, Saint-Aubin; J. Junod, La Sagne; F. Thalmann, Wawre.

En outre, les collègues M. Evard et R. Junod ont été détachés auprès de la direction de l'EN et sont remplacés par des stagiaires.
GB.

Coordination scolaire : le train de l'école romande accélère

Dans sa séance du 7 novembre 1969, le Conseil d'Etat a pris une importante décision relative à la coordination scolaire. Après le Congrès de la SPR de Bienne en 1962 et le rapport « Vers une Ecole romande », idée reprise au Con-

grès de Montreux de 1966, après que diverses pressions du peuple et des enseignants aient été exercées sur les pouvoirs publics, l'Ecole romande paraît entrer de plus en plus dans les faits.

Création d'une commission cantonale d'étude pour la coordination scolaire

En effet, c'est le 7 novembre dernier que le Conseil d'Etat a institué une commission spéciale chargée de l'étude des mesures à prendre en vue de la coordination scolaire intercantonale. Cette commission est formée de représentants de tous les horizons politiques du canton ainsi que de plusieurs milieux. Les associations professionnelles du personnel enseignant y sont représentées chacune par un délégué. Cette nouvelle commission est un organe de consultation, elle définira les grandes lignes de l'application de la coordination scolaire dans notre canton et se réunira trois à quatre fois par année.

Le point de vue du chef du Département

La commission neuchâteloise d'étude pour la coordination scolaire a tenu sa première séance, mardi après-midi 11 novembre, au Château, sous la présidence de M. François Jeanneret, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique.

En introduction, le chef du DIP a notamment déclaré : « La coordination scolaire est en marche; plus rien ne peut l'arrêter. Elle devient une question fondamentale pour le Département de l'instruction publique. De par sa position géographique, de par le fait que notre canton présente un certain équilibre entre ville et campagne, nous avons une situation privilégiée. Le moment est venu pour le canton de Neuchâtel d'entrer dans la phase d'application. Le but de cette commission est de prendre conscience des problèmes qui se posent et de donner au Département de l'instruction publique la température des différents milieux et des diverses régions du canton.

Coordination

— au niveau de l'enseignement primaire

M. Roger Hügli, chef du service de l'enseignement primaire et préprofessionnel retraça l'histoire du mouvement de l'Ecole romande : Congrès SPR de Bienne 1962, travaux de la commission intercantonale pour une Ecole romande (CIPER) qui, sous la présidence de notre collègue Claude Grandjean, vice-président SPR, élaborait un programme romand, création en 1967 de la CIRCE, commission intercantonale romande de coordination de l'enseignement, organisme officiel qui reprit le flambeau de la CIPER. M. R. Hügli affirma que les travaux de la CIPER et de ses sous-commissions permettront la réalisation d'un programme uniforme d'enseignement dans toute la Suisse romande de la 1re année primaire à la 4e année, voire même la 5e année.

— au niveau de l'enseignement secondaire

Pour M. Jean-Philippe Vuilleumier, chef du service de l'enseignement secondaire, les choses vont plus lentement dans son secteur. La diversité des Ecoles secondaires veut que l'enseignement secondaire au degré inférieur échappe, pour l'instant encore, aux mesures de coordination. Toute-

fois, la création du poste de secrétaire romand à la coordination scolaire, poste occupé par M. Jean Cavadini, devrait accélérer le processus de coordination à ce niveau. Quant aux gymnases, la coordination est plus avancée que dans l'enseignement secondaire inférieur.

— au niveau de l'enseignement universitaire

M. Jean-Daniel Perret, chef du service de l'enseignement universitaire indique que la coordination à ce niveau existe sur le plan suisse déjà car la Confédération exerce une emprise certaine sur cet enseignement, ne serait-ce que par les subventions aux cantons. D'autre part, la « Conférence universitaire suisse » se présente comme une espèce de parlement universitaire suisse.

Un concordat intercantonal en matière de coordination

Les chefs de Département de l'instruction publique sont sur le point de signer un concordat visant à supprimer les difficultés provoquées par les multiples systèmes scolaires suisses. Ce concordat pose les options suivantes :

- obligation d'harmoniser les structures de l'école ;
- l'année scolaire commence après les vacances d'été dès l'année scolaire 1972-1973 ou 1973-1974 ;
- entrée à l'Ecole primaire à 6 ans révolus au 30 juin de chaque année avec une tolérance de 4 mois en plus ou en moins ;
- 9 années d'enseignement obligatoire de 38 à 40 semaines d'école.

Incidences sur le plan cantonal

La commission cantonale de coordination scolaire a donné au chef du DIP un préavis unanime favorable pour que, dans notre canton, le début de l'année scolaire dans le nouveau système ait lieu en automne 1972. La conférence romande des chefs de DIP arrêtera, sur ce point, sa position avant la fin de cette année.

Cette mesure de coordination aura des répercussions importantes sur le plan cantonal dans les domaines suivants :

- par le fait de déplacer la limite d'âge d'entrée du 30 avril au 30 juin, l'effectif de la volée des élèves entrant à l'école en automne 1972 sera augmenté d'environ un sixième. Incidences sur le nombre de classes ;
- l'année scolaire 1971-1972 durera d'avril 1971 à juillet 1972. Elle sera donc prolongée d'un trimestre. Incidences sur les entrées en apprentissage ;
- la durée des études gymnasiales sera vraisemblablement prolongée de 3 un tiers d'années à 4 ans sans surcharge de programme. Cela provoque un « trou » d'une année dans les passages à l'Université et l'Ecole normale.

Pour que le passage d'un système à l'autre ait lieu avec le moins de heurts possibles, la commission cantonale de coordination scolaire a décidé de créer deux groupes de travail chargés d'étudier toutes ces incidences et les mesures transitoires à appliquer. Le groupe de travail « Enseignement primaire » sera présidé par M. Roger Hügli. La Société pédagogique neuchâteloise jouant loyalement son rôle de partenaire est appelée à désigner des représentants dans cette sous-commission. Nous savons gré au Département d'associer à ces travaux très importants les représentants de la SPN.

cz.

Remise de certificats pédagogiques

Manifestation digne et sympathique que la remise des certificats pédagogiques à 46 normaliens et normaliennes des volées 1967-1969 que celle qui eut lieu, samedi 8 novembre après-midi, dans la salle du Grand Conseil, à Neuchâtel.

La presse quotidienne a relaté dans le détail cette cérémonie où M. François Jeanneret, conseiller d'Etat, chef du DIP, M. Jean-Michel Zaugg, directeur de l'Ecole normale,

M. Roger Hügli, chef du service de l'enseignement primaire et préprofessionnel et M. Jean Marti, inspecteur scolaire du 3e arrondissement adressèrent des messages à nos jeunes collègues.

Depuis quelques années, le Département de l'instruction publique a donné à cette cérémonie un caractère de dignité et il a tenu à ce qu'elle rencontre dans la presse écrite et parlée un retentissement certain.

Nous ne pouvons que nous réjouir de ce fait. La SPN et son comité central en particulier défendent avec acharnement les titres légaux des instituteurs et des institutrices. Elle veille à ce qu'ils ne soient point dévalorisés.

Par l'écho qu'elle rencontre hors les murs du Château, la cérémonie de remise des certificats pédagogique contribue incontestablement à la revalorisation morale de notre profession.

cz.

Contacts

Le nouveau chef du DIP, M. François Jeanneret a tenu au cours de ces dernières semaines une série de conférences dans les districts, auxquelles étaient conviés les représentants des autorités, des commissions scolaires, des écoles des parents et des associations professionnelles d'enseignants. L'initiative a été partout fort bien accueillie et s'est révélée positive.

Les principaux collaborateurs du Département ont tour à tour présenté un bref exposé sur divers sujets : assurances scolaires, coordination intercantonale, problèmes administratifs, inspectorat des écoles, vacances scolaires, bourses d'études, appréciation du travail scolaire, élèves étrangers, perfectionnement du corps enseignants. Partout, d'intéressantes questions ont été posées.

De tels contacts sont propres à intéresser d'une manière plus active les divers milieux responsables et soucieux de l'éducation, aux problèmes que pose l'instruction publique, aux solutions qui sont proposées, aux perspectives d'avenir. C'est, à nos yeux, une excellente manière de faire de l'école une activité portée par tous.

Nous savons gré, en particulier, à M. Jeanneret d'y avoir invité les représentants des associations d'enseignants, affirmant par là qu'il ne saurait y avoir d'école valable sans que ceux-là même qui y travaillent soient associés aux divers travaux. Car, comme le disait le président SPN lors de la dernière entrevue du CC au Château, si le DIP est le cœur de l'enseignement public, les maîtres en sont les poumons.

GB.

ENCORE 15 JOURS SEULEMENT...

pour souscrire un abonnement 1970 au prix réduit de 4 francs au lieu de 9 francs.

à la magnifique revue illustrée pour les jeunes de 8 à 15 ans

amis - coop

le magazine de la coopération scolaire et de la famille.

Inscriptions par versement postal sur le CCP 10-20792, Séminaire COOP romand, 1004 Lausanne. Pour Genève : Fr. 5.— avec cotisation au club « Amis-Coop », CCP 12-725, COOP Genève. Dernier délai : 15 décembre. Renseignements au (021) 25 04 08.

jura bernois

Décret portant octroi d'une allocation de renchérissement au corps enseignant des écoles primaires et moyennes pour les années 1969 et 1970

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu l'article 28 de la loi du 4 avril 1965 sur les traitements du corps enseignant des écoles primaires et moyennes, sur la proposition du Conseil-exécutif,
décède :

Article premier. — Une allocation complémentaire de renchérissement de 3,5 % est versée au corps enseignant des écoles primaires et moyennes pour l'année 1969. Elle est allouée par l'Etat et les communes en fonction de leurs parts à la rétribution fondamentale légale assurée et non assurée.

Art. 2. — Ont droit à cette allocation complémentaire de renchérissement les membres du corps enseignant qui sont au service de l'école au 1er décembre 1969 ou qui ont été mis à la retraite, ou sont entrés au service de l'Etat pendant l'année.

Art. 3. — Le droit à l'allocation se calcule, pour les maîtres en fonctions, d'après les parts de traitement de l'Etat et des communes versées au 1er décembre 1969, et pour les maîtres pensionnés d'après les parts versées au jour de la mise à la retraite. Le droit est fonction de la durée de l'activité rémunérée de l'année 1969.

Art. 4. — L'allocation complémentaire de renchérissement de 1969 est versée en décembre 1969.

Art. 5. — ¹ A partir du 1er janvier 1970, il sera versé aux membres du corps enseignant des écoles primaires et moyennes une allocation de renchérissement de 24 %. Cette allocation se répartit entre l'Etat et les communes en fonction de leur part au versement de la rétribution fondamentale assurée et non assurée.

² L'allocation est versée mensuellement avec le traitement.

Art. 6. — ¹ Le présent décret entrera en vigueur immédiatement. Le Conseil-exécutif est chargé de son application.

² Le décret du 5 novembre 1968 portant octroi d'une allocation de renchérissement au corps enseignant des écoles primaires et moyennes pour les années 1968 et 1969 est abrogé. Berne, le 11 novembre 1969.

Au nom du Grand Conseil,
le président : F. Rohrbach
le chancelier : R. Stucki

Section jurassienne des maîtres de gymnastique

L'assemblée générale annuelle de la SJMG a été fixée au samedi 29 novembre 1969 à 14 h. 30 à Porrentruy, salle de musique de l'Ecole normale.

TRACTANDA

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 30 novembre 1969
2. Rapport du président
3. Rapport du chef technique : activité 1969
4. Rapport du président d'organisation du championnat scolaire jurassien d'athlétisme à Laufon
5. Rapport du caissier et des vérificateurs : comptes 1969
6. Admissions et démissions
7. Réélection du comité et nominations
8. Programme d'activité 1970
9. Budget 1970
10. Divers et imprévus.

Synode du corps enseignant des Franches-Montagnes

Les enseignants des Franches-Montagnes ont tenu leur assemblée synodale à l'Ecole secondaire de Saignelégier. Le président M. Laurent Froidevaux des Emibois, a salué les nombreux membres présents et a excusé notamment MM. Péquignot et Joset, inspecteurs scolaires. Après la lecture du procès-verbal rédigé par M. Georges Varrin du Bémont et le rapport présidentiel de M. Froidevaux, la trésorière, Mme Suzanne Schaller de Saignelégier, a donné un aperçu de la situation financière de la section.

L'assemblée a pris acte de la démission de M. Jean-Louis Sauter de La Chaux-des-Breuleux ; elle a admis quatorze nouveaux membres : Mmes Agnès Lab-Bilat, Le Noirmont ; Yvette Jeanbourquin-Jobin, Saignelégier ; Mlles Francine Girardin, Saignelégier ; Christiane Boïchat, Les Bois ; Paulette Brahier, Soubey ; Rosemarie Chapuis, La Goule ; Rosemarie Vauclair, Les Bois ; MM. Jean-Marc Boillat, Les Rouges-Terres ; Maxime Jeanbourquin, Saignelégier ; Michel Triponez, Soubey ; Ronald Baume, Le Noirmont ; Jean-Michel Boillat, Les Breuleux ; Gabriel Lab, Les Breuleux ; Jean-François Lachat, Montfaverger.

L'assemblée a procédé ensuite aux quatre votations générales demandées par la SEB. Les propositions du comité ont été approuvées à l'unanimité. Dans les divers, le président a complimenté M. Henri Cattin qui vient d'être mis au bénéfice de la retraite après une longue et fructueuse carrière aux Breuleux. M. Froidevaux a remercié deux collègues, MM. Marc Rebetez des Bois et Jean-François Lachat de Montfaverger, qui ont accepté de représenter la section au sein de la commission d'étude des thèses 7 et 10 du Congrès de Moutier. Enfin le président a souhaité une coordination des vacances sur le plan franc-montagnard.

Après cette partie administrative rondement menée, le professeur Robert Dottrens de Genève a présenté une remarquable conférence intitulée « La crise de l'éducation ».

M. A.

En parcourant le rapport annuel de la Direction de l'instruction publique PAR DE VASTES RÉFORMES L'ÉCOLE ADHÉRERA DANS UN PROCHE AVENIR AUX PHÉNOMÈNES DE NOTRE TEMPS

Le rapport de gestion de la Direction de l'instruction publique (DIP) du canton de Berne publié récemment, vient d'être commenté lors de la session parlementaire de septembre par son directeur, M. Simon Kohler, conseiller d'Etat. Il nous a paru intéressant d'en tirer la quintessence et d'analyser les données essentielles de l'activité de cet important dicastère cantonal.

Première constatation : le volume des affaires de la DIP et les problèmes nouveaux que pose l'école d'aujourd'hui à tous les degrés vont en s'augmentant considérablement. Parmi les préoccupations imminentes, les problèmes de la coordination scolaire retiennent toujours plus l'attention. Les travaux se poursuivent à tous les paliers : conférence des directeurs IP, conférences régionales et sous-commissions de travail (CIRCE). Le canton est équitablement représenté dans les différents organismes, et le 90 % des représentants sont des enseignants. En vue de donner suite aux recommandations de la Confédération suisse des DIP, la direction cantonale a élaboré un premier projet de loi qui est actuellement à l'étude. En outre, toute une série d'efforts

pratiques de coordination sont déjà à l'épreuve à titre d'essai. L'expérimentation de l'enseignement de la 2e langue nationale dès la 4e année a débuté dans le Jura. Les cours d'information sur la modernisation de l'enseignement des mathématiques se poursuivront cet hiver à Delémont. Les travaux relatifs aux plans d'études, aux moyens d'enseignement, à l'organisation scolaire, sont déjà bien avancés et les conclusions légales qui en découlent seront soumises prochainement au Grand Conseil. Enfin, le projet de concordat intercantonal décidé par la conférence suisse sera soumis dans un bref avenir aux gouvernements, aux parlements et aux peuples des cantons. En cas d'acceptation, le concordat aura force de loi.

LA PÉNURIE D'ENSEIGNANTS N'EST NULLEMENT VAINCUE

Le développement démographique qui ne cesse de s'accroître oblige les communes à construire, spécialement dans les villes, de nouveaux collèges primaires. L'ouverture constante de nouvelles classes crée de nouveaux postes d'enseignement. Le spectre du vicariat aujourd'hui disparu a fait hésiter bien des jeunes gens et la pénurie qui, selon les prévisions faites en 1965, devait totalement se résorber n'est à ce jour nullement vaincue. Dès 1971, la DIP devra disposer d'une centaine d'enseignants à titre supplémentaire. En constatant à la lumière des relevés statistiques que le nombre de personnes qui quittent l'enseignement est en augmentation, on comprend dès lors les soucis de la DIP en ce domaine primordial, elle qui espère promouvoir la formation d'un corps enseignant moderne donnant satisfaction quant au nombre et à la compétence. Notons à ce propos que le Grand Conseil vient d'accepter la motion Kopp demandant que le gouvernement établisse un rapport écrit sur la situation actuelle du recrutement, ainsi qu'un postulat du même député réclamant un plan destiné à parer à la pénurie qui s'annonce pour la prochaine décennie.

Ecoles normales et formation continue

Le manque de personnel enseignant contraindra les autorités cantonales à admettre davantage de candidats dans les écoles normales alors que la capacité des établissements existants est déjà atteinte aujourd'hui. En annonçant que la DIP rédige actuellement les termes d'une planification pour un proche et plus lointain avenir, M. Simon Kohler mit en garde le Grand Conseil sur les dépenses substantielles qu'il faudra consentir prochainement pour construire de nouvelles écoles normales dans l'ancien canton et spécialement dans la région de l'Oberland. En ce qui concerne la formation continue, une nouvelle loi sera bientôt soumise au peuple et elle donnera les bases légales nécessaires à la promotion de la formation continue des enseignants. Parallèlement, la DIP a pris les dispositions en vue du décret qui sera soumis dans le plus bref délai au Grand Conseil.

22,4 millions de subventions

En 1968, le Grand Conseil et la DIP ont alloué une somme de Fr. 22 396 000.— en faveur des frais de construction et de transformation de maisons d'école, halles de gymnastique, logements d'enseignants, terrains de sports, etc. Par ailleurs 366 projets ont été soumis pour préavis et examen. Les subventions votées jusqu'au 31 décembre 1968, mais non encore versées jusqu'à cette date et qui sont exigibles jusqu'en 1976 s'élèvent à 63 millions de francs.

104 202 élèves pour 4092 maîtres

Au 1er novembre 1968, il a été dénombré dans les écoles primaires du canton 104 202 élèves (103 128 en 1967). A la

même époque, l'effectif du corps enseignant s'élevait à 4092 (3948). En ajoutant les normaliens libérés prématurément et les maîtres retraités, assumant des remplacements, on obtient un total de 4190 enseignants en fonction. Sur les 688 (670) classes du Jura, 26 comptent jusqu'à 10 élèves, 177 de 11 à 20 élèves, 391 de 21 à 30 élèves, 93 de 31 à 40 élèves et une seule possède plus de 41 élèves (!) 49 localités jurassiennes ont une école à tous les degrés, 46 à deux classes, 25 à trois classes, 7 à 4 classes, 8 à 5 classes, 8 à 6 classes, 5 à 7 classes, une à 8 classes alors que 12 agglomérations possèdent une école à 9 classes ou des écoles dédoublées.

La situation dans les écoles moyennes

S'il y a pénurie d'enseignants au degré primaire, il y a pléthore au degré secondaire. Cependant cette dernière sera résorbée par la création de nouveaux postes rendue nécessaire par la subdivision de classes en sections de classe. On ressent un peu partout la nécessité de créer de nouvelles écoles secondaires. La création de communautés scolaires par régions rend supportable les charges de telles institutions pour les petites communes. Les chiffres nous apprennent qu'il y a 164 classes de langue française dans le canton pour 25 maisons d'école. 25 358 élèves ont suivi l'an dernier l'enseignement secondaire pour l'ensemble du canton.

L'Ecole normale des instituteurs de Porrentruy dont les travaux de construction du nouvel immeuble ont enfin débuté, comprenait l'an dernier 79 élèves répartis en 5 classes. Douze élèves fréquentaient la classe de raccourci. Tous les candidats au brevet ont réussi leur examen. A l'Ecole normale de Delémont, l'effectif se montait à 142 élèves groupés en 4 classes. Au printemps 1968, 31 brevets ont été délivrés. L'Ecole normale de Bienne englobait quant à elle 81 élèves parmi lesquels 62 normaliennes et 19 normaliens. Tous les élèves de la 1re classe ont réussi leur examen final.

Ce survol bien incomplet des préoccupations de notre ministère cantonal de l'instruction et de l'éducation démontre à quel point l'école d'aujourd'hui se métamorphose en vue de s'adapter aux exigences toujours plus accrues des temps modernes. Que ce soit dans la coordination des systèmes scolaires suisses qui postule la création d'un nouveau système de formation à la mesure de notre époque, que ce soit dans l'élaboration de nouvelles structures scolaires qu'il faudra dans un bref avenir adapter aux contingences du phénomène irréversible de la régionalisation, que ce soit dans la formation permanente de ceux qui ont pour mission d'éduquer et d'instruire, on se rend compte que notre école publique est à un tournant important de son histoire. Celui qui lui permettra d'adhérer, par les réformes fondamentales qui sont en cours, aux phénomènes de notre temps et aux impératifs futurs du XXIe siècle.

Fr. E.

Rencontre interconfessionnelle d'enseignants jurassiens à Moutier 16-17 octobre 1969

Quelque quatre-vingts enseignants ont répondu à l'invitation conjointement lancée par l'Association jurassienne des enseignants catholiques, présidée par M. Jean Sommer de Vermes, et le Centre de Sornetan, représenté dans cette activité par M. le pasteur Jean-Pierre Luthi de Delémont.

Cette session a été ouverte par M. A. Berberat, président de la Commission des cours de perfectionnement, qui, tout en souhaitant une cordiale bienvenue aux participants, leur

a apporté les salutations et les vœux de la Direction de l'instruction publique.

Le premier jour a été consacré essentiellement à l'information et au dialogue. Tour à tour, le professeur *Tschumi*, qui enseigne la biologie à l'Université de Berne, le père *Buis*, de l'Ecole des missions d'Allex, et le pasteur *Vuilleumier*, Dr en théologie à Berne, ont traité du problème « Science et Foi ». L'accent a été principalement mis sur la Création et les origines de la vie. Le biologiste et les théologiens ont su, dans leur domaine respectif, faire ressortir la spécificité des intentions de chaque discipline et amorcer un dialogue qui, au rythme des découvertes, des possibilités actuelles et futures de la science, devient de plus en plus une nécessité absolue.

Le second jour de la session a été consacré aux recherches pédagogiques concrètes : répartis en groupes de travail, les participants ont préparé des plans de leçons sur la base des enseignements de la veille et des exigences pédagogiques. M. M. *Girardin*, maître d'application à Delémont, a présidé la synthèse de ce passage à la pratique, c'est-à-dire à la transmission du message, compris dans son sens exact et enseigné selon les méthodes modernes.

MM. les inspecteurs *Petermann*, *Péquignot* et *Hirschi*, qui manifestent un vif intérêt pour de telles rencontres, ont visité les différents groupes au travail. Relevons encore qu'au début de la seconde journée, une prière œcuménique préparée par le Groupe biblique interconfessionnel des enseignants de Delémont, a réuni plusieurs collègues à l'église catholique de Moutier.

Cette session a été subventionnée par le Département de l'instruction publique et recommandée par MM. les inspecteurs.

Les organisateurs tiennent à exprimer leur reconnaissance aux diverses instances qui ont contribué au succès de cette rencontre interconfessionnelle d'enseignants jurassiens.

A noter encore que le travail commencé lors de cette session va se poursuivre dans les groupes bibliques interconfessionnels qui se réunissent chaque mois dans les divers districts du Jura.

Au nom des responsables : J. Sommer, inst.

Section jurassienne des maîtres de gymnastique (SJMG)

Cours de mini-tramp et barres asymétriques

La SJMG organise, en collaboration avec l'inspecteur de gymnastique du Jura, le cours ci-dessus le samedi matin 29 novembre 1969, de 8 h. 30 à 12 heures.

Direction du cours : Mlle Susanna Otz, maîtresse de gym., Berne ; M. Jean Petignat, maître de gym., Courtedoux.

Lieu du cours : Halles du Banné, Porrentruy.

Les inscriptions sont à adresser le plus vite possible (jusqu'au 24.11 à midi) à H. Girod, rue de la Paix 2, 2720 Tramelan. Des indemnités seront versées aux participants.

Le chef technique SJMG : H. Berberat

Cours de gymnastique féminine 8 novembre 1969 — Moutier

Le 8 novembre dernier, dans la mini-salle de l'Ecole secondaire de Moutier, Mme Nelly Girod, assistée de son mari, donnait un cours de gymnastique rythmique.

Son enseignement portait avant tout sur l'éducation du mouvement et de la tenue (avec et sans balles élastiques), les exercices à la barre fixe et les sauts d'appui.

Vingt-cinq collègues se retrouvèrent, travaillant avec enthousiasme, avec le sourire, sous l'experte direction d'une monitrice qui sut à merveille faire comprendre par la théorie (très brève) et la pratique (l'essentiel), l'évolution et les tendances de la gymnastique moderne.

En effet, la santé, l'attitude correcte, le mouvement adapté et affiné sont désormais les bases de l'éducation physique féminine. Et l'éducation physique, c'est l'éducation du mouvement. Elle commence par des formes motrices simples, naturelles et fondamentales : marche, course, saut, élan, ressort. C'est un moyen de formation de la personne entière.

Comme nous sommes loin de la gymnastique systématisée et statique d'autrefois ! Le mouvement coule, total et fluide, dans une alternance de contractions et de relâchements, soutenu et stimulé par une mélodie. Mme Girod nous a montré et communiqué cette relation étroite qui existe entre le mouvement et la musique. En combinant simplement la marche, la course et les sautillés, le ressort et l'élan, l'extension et la flexion, un domaine immense de possibilités élémentaires s'ouvre à nous pour varier notre travail en classe.

Et ici, intervient un principe entièrement nouveau. Le maître doit seulement proposer des thèmes judicieusement choisis, éveiller le plaisir de créer, susciter l'intérêt, permettre à l'élève d'affirmer son expression personnelle dans le mouvement, le laisser le plus libre possible dans la manifestation de sa fantaisie. « L'enfant n'est pas un « mouton », nous dit Mme Girod. Il faut lui donner la possibilité de créer, favoriser son initiative. Un exercice n'est jamais immuable ; on peut le modifier dans le tempo, dans le rythme, dans la direction, dans la formation et dans l'espace. »

Dans une leçon, l'essentiel est donc maintenant de savoir combiner « le faire et le laisser faire » en fonction d'une signification. Et l'on ne parviendra à la perfection du mouvement qu'en affinant la perception de l'espace et du rythme qui permettent des variations à l'infini. « L'art de l'éducateur n'est pas de poser un travail a priori, mais de chercher sans cesse à renouveler la substance de son enseignement » (H. Medau).

Merci à Mme Girod qui a travaillé avec nous dans cet esprit et cette optique. En quelques heures trop brèves, elle nous a beaucoup apporté. Par la démonstration, le geste, la parole, la musique, elle a su nous intéresser, animer son cours à tel point que chaque participant était presque inconscient de l'effort et de la tension exigés par l'exécution d'un exercice. La riche matière présentée nous permettra une adaptation, un élargissement, une variation de nos leçons, conditions absolument indispensables pour renouer quotidiennement avec le succès de notre enseignement, dans le plaisir réciproque et partagé du maître et de l'élève.

R. Montavon, Bellelay

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : R. HUTIN, case postale N° 3
1211 Genève 2, Cornavin

Educateur : J.-P. ROCHAT, direction des écoles
primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820 Montreux
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-

divers

GUILDE DE DOCUMENTATION SPR — GUILDE DE

Pour préparer Noël :

La Guilde de documentation de la SPR vous propose :

No 62	Pour Noël, 12 saynètes, G. Annen	Fr. 2.—
No 80	Poésies de Noël	Fr. 5.—
No 93	Décorations de Noël, M. Nicoulin	Fr. 3.—
No 96	Chants de Noël, Landry et Nicoulin	Fr. 3.50
No 97	Mystères de Noël, M. Nicoulin	Fr. 1.50
No 172	L'Heure adorable, 10 Noëls à 2-3 voix, H. Devain	Fr. 6.50
No 174	A la Belle Etoile, un acte de Noël, A. Chevalley	Fr. 1.50

Pour tous renseignements et commandes :
Louis Morier-Genoud, 1843 Veytaux-Montreux,
tél. (021) 61 26 31.

GUILDE DE DOCUMENTATION SPR — GUILDE DE

Noël

Papa — Que cherches-tu dans ce journal ?

1er enfant — On prépare une saynète pour Noël. On a déjà relu le récit de la nativité, et maintenant on cherche quelque chose qui ait rapport avec l'actualité, quelque chose de moderne. Est-ce que tu pourrais nous donner une idée ?

Papa — Oui. Mais pour le moment pose ce journal et reprend la Bible, et lis l'évangile selon Matthieu au chapitre 25.

1er enfant (lisant) — Jésus dit : « J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire ; j'étais un étranger et vous m'avez accueilli ; j'étais malade et vous m'avez visité, j'étais en prison et vous êtes venu me voir.

2e enfant (lisant) — Seigneur, quand t'avons-nous vu avoir faim, et t'avons-nous donné à manger ; ou avoir soif et t'avons-nous donné à boire ? Quand t'avons-nous vu étranger et t'avons-nous accueilli ; ou nu, et t'avons-nous vêtu ? Quand t'avons-nous vu malade, ou en prison, et sommes-nous allés vers toi ?

1er enfant (lisant) — Je vous le dis, toutes les fois que vous avez fait ces choses à l'un de ces petits de mes frères, c'est à moi que vous les avez faites.

3e enfant — Je ne vois pas le rapport.

4e enfant — Mais si, je comprends. Les mages ont fait des cadeaux à Jésus. Nous pouvons aussi faire des cadeaux à Jésus.

2e enfant — Oui, si nous donnons quelque chose à quelqu'un qui est dans la misère, c'est comme si nous le donnions à Jésus.

4e enfant — Mais alors, avec toutes les œuvres de bienfaisance qui existent, il n'y aura bientôt plus assez de pauvres pour que chacun d'entre nous puisse leur donner quelque chose. C'est dommage... ou plutôt, tant mieux.

Papa — Mais malheureusement, tu te trompes. Je suis justement en train de lire que le 80 % des richesses du monde appartiennent au 18 % des hommes, et le 82 % des hommes doit se contenter du reste. Regarde ce dessin : tout cela pour ce petit groupe d'hommes, et le reste pour tous les autres.

3e enfant — Et nous, où sommes-nous ?

Papa — Ici.

3e enfant — Je ne savais pas qu'on était si riche.

4e enfant — Alors, nous devons penser aux pauvres d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud ?

Maman — Non seulement y penser, mais faire quelque chose pour eux. Ecoute ce que je viens de lire : (lisant) Des peuples s'efforcent d'échapper à la faim, à la misère, aux maladies, à l'ignorance. La situation présente doit être affrontée courageusement. A chacun de faire généreusement sa part, surtout à ceux qui par leur éducation, leur pouvoir, leur fortune, ont de grandes possibilités d'action.

1er enfant — C'était beaucoup plus simple pour les mages...

Papa — Pas du tout. Ils avaient dû faire de grands sacrifices pour apporter les parfums et l'or, et ils ont fait un grand voyage. Nous sommes plus riches qu'eux, mais nous savons que les besoins sont plus étendus aujourd'hui qu'il y a 2000 ans.

Maman — Et puis, ces gens ne sont pas loin de nous. C'est eux qui, pour un tout petit salaire, cultivent le chocolat que tu achètes si bon marché.

4e enfant — Moi, quand je serai grand, je ferai de la politique, et je ferai voter une loi pour leur venir en aide.

1er enfant — Et moi, j'ai compris comment je parlerai de cela dans notre saynète.

2e enfant — Et puisqu'on parlera de cela, on pourra aussi parler du texte que j'ai trouvé dans le livre de Léazard, qui dit pourquoi les hommes n'ont pas obéi à l'ange qui disait : « Paix sur la terre ».

3e enfant — Oui, tous les enfants désirent que la paix règne. Et quand ils sont devenus adultes, ils haussent les épaules, parce que cela leur demanderait quelques petits efforts. Ils préfèrent que la guerre ravage leur pays de temps en temps et estropie des milliers de gens. Est-ce que, quand nous serons grands, nous serons aussi bêtes qu'eux ?

2e enfant — Ou aussi égoïstes ?

4e enfant — Ah, non.

1er enfant — Alors, commençons à présenter les actualités d'il y a 1969 ans.

Lecteur — En ce temps-là parut un édit de César-Auguste ordonnant un recensement de toute la terre. Ce premier recensement eut lieu pendant que Quirinius était gouverneur de Syrie. Tous allaient se faire inscrire, chacun dans sa ville. Joseph aussi monta en Galilée, de la ville de Nazareth, pour se rendre en Judée, dans la ville de David, appelée Bethléhem, parce qu'il était de la maison et de la famille de David, afin de se faire inscrire avec Marie, sa fiancée, qui était enceinte.

Joseph (au fonctionnaire du recensement) — Joseph, fils d'Héli, de la tribu de Juda. Marie, fille de David, de la tribu de Juda.

(Nous voici dans la ville où il naquit autrefois.)

Lecteur — Pendant qu'ils étaient là, le temps où Marie devait accoucher arriva, et elle enfanta son fils premier-né. Elle l'emballota, et le coucha dans une crèche, parce qu'il n'y avait pas de place pour eux dans l'hôtellerie.

(D'un arbre séculaire)

Lecteur — Il y avait dans cette même contrée des bergers qui passaient dans les champs les veilles de la nuit pour garder leurs troupeaux. Et voici qu'un ange du Seigneur leur apparut, et la gloire du Seigneur resplendit autour d'eux. Ils furent saisis d'une grande frayeur. Mais l'ange leur dit :

Ange — Ne craignez point, car je vous annonce une bonne nouvelle, qui sera pour tout le peuple le sujet d'une grande joie ; c'est qu'aujourd'hui, dans la ville de David, il vous est né un Sauveur, qui est le Christ, le Seigneur. Et voici à quel signe vous le reconnaîtrez : vous trouverez un enfant emmailloté et couché dans une crèche.

Lecteur — Et soudain il se joignit à l'ange une multitude de l'armée céleste, louant Dieu et disant :
(Gloire à Dieu dans les lieux très hauts, paix sur la terre parmi les hommes)

1er homme — Paix sur la terre. Bienveillance parmi les hommes. C'est le message de Noël ; le vieux message que les orgues chantent dans nos églises, et que les cloches sonnent dans nos clochers. Paix sur la terre. Bienveillance parmi les hommes. Et il s'agit de toute la terre ; il s'agit de tous les hommes ; car devant Dieu, il n'y a plus ni chrétiens, ni païens, ni continents, ni pays, ni nations ; seulement des hommes dans un vaste monde. Paix sur la terre. Bienveillance parmi les hommes.

2e homme — Pourtant, la paix n'est pas venue, ni la bienveillance. Il y a des disputes entre les enfants ; des querelles entre les adultes ; des batailles et des guerres entre nations. Personne ne veut avoir tort. Personne ne veut pardonner. Tout le monde veut avoir raison. Tout le monde veut être à la première place. Tout le monde veut avoir le plus grand morceau. Chacun veut être le plus grand, le plus riche, le plus admiré, le plus aimé, le « premier ».

3e homme — Paix sur la terre. Bienveillance parmi les hommes. Il faut que la paix vienne. Nous ferons tout notre possible pour qu'elle puisse venir ; car, sans elle, il n'y a pas de joie. Tu le sais bien. Les hommes sont différents. Il est naturel que les choses qui les attirent soient différentes. Il n'est pas nécessaire pour cela de se détester, de se mépriser ou de se faire du mal... Paix sur la terre. Bienveillance parmi les hommes.

(Aimée Martin ; le livre de Lézard)

Lecteur — Lorsque les anges les eurent quittés pour retourner au ciel, les bergers se dirent les uns aux autres :

1er berger — Allons jusqu'à Bethléhem.

2e berger — Voyons ce qui est arrivé, ce que le Seigneur nous a fait connaître.

Lecteur — Ils y allèrent en hâte, et ils trouvèrent Marie et Joseph et le petit enfant couché dans la crèche. Après l'avoir vu, ils racontèrent ce qui leur avait été dit au sujet de ce petit enfant. Tous ceux qui les entendirent furent dans l'étonnement de ce que leur disaient les bergers.

(D'où viens-tu bergère)

Lecteur — Et les bergers s'en retournèrent, glorifiant et louant Dieu pour tout ce qu'ils avaient entendu et vu, et qui était conforme à ce qui leur avait été annoncé. Marie gardait toutes ces choses, et les repassait dans son cœur. Des mages d'Orient arrivèrent à Jérusalem et dirent :

Un mage — Où est le roi des Juifs qui vient de naître ? Car nous avons vu son étoile en Orient, et nous sommes venus pour l'adorer.

Lecteur — Le roi Hérode, ayant appris cela, fut troublé, et tout Jérusalem avec lui. Il rassembla tous les sacrificateurs et les scribes, et il s'informa :

Hérode — Où devait naître le Christ ?

Un scribe — A Bethléhem, en Judée, car voici ce qui a été écrit par le prophète :

Michée — Et toi Bethléhem, terre de Juda, tu n'es certes pas la moindre entre les principales villes de Juda, car de toi sortira un chef qui paîtra Israël, mon peuple.

Lecteur — Alors Hérode fit appeler en secret les mages, et s'enquit soigneusement auprès d'eux depuis combien de temps l'étoile brillait. Puis il les envoya à Bethléhem en disant :

Hérode — Allez, et prenez des informations exactes sur le petit enfant ; quand vous l'aurez trouvé, faites-le moi savoir, afin que j'aie moi aussi l'adorer.

Lecteur — Après avoir entendu le roi, ils partirent. Et voici, l'étoile qu'ils avaient vue en Orient marchait devant eux jusqu'à ce qu'étant arrivée au-dessus du lieu où était le petit enfant, elle s'arrêta. Quand ils aperçurent l'étoile, ils furent saisis d'une très grande joie. Ils entrèrent dans la maison, virent le petit enfant avec Marie, sa mère, se prosternèrent et l'adorèrent.
(Soyons joyeux... Reçois l'hommage...)

Lecteur — Ils ouvrirent ensuite leurs trésors, et lui offrirent en présents de l'or, de l'encens et de la myrrhe.
(Les mages déposent leurs présents, enlèvent leur couronne et se relèvent)

1er mage — Ces présents, nous les présentons devant la crèche, mais c'est aussi au monde qu'ils sont destinés, car nous voulons que nos semblables soient aussi heureux que nous.

2e homme — Voyons ce qu'il y a dedans.

2e mage (ouvrant un paquet — Nous voulons qu'ils sachent que Dieu les aime et désire leur bien. C'est pourquoi nous leur apportons la Bible.

3e homme — Des pièces d'or... et un chèque de 10 000 fr... avec la mention : Pour envoyer un ingénieur agronome aux Indes.

3e mage — Nous voulons qu'ils mangent aussi bien que nous. C'est pourquoi nous leur apprendrons à cultiver les champs.

1er mage — Nous voulons qu'ils soient aussi forts que nous. C'est pourquoi nous leur apprendrons les règles de la santé (Manuel d'hygiène). Nous n'avons pas peur qu'ils deviennent aussi forts que nous, parce qu'en même temps nous leur apprenons « Aimez-vous les uns les autres » et nous leur montrons l'exemple.

1er homme — Et ici, un papier, sans argent... C'est une institutrice qui écrit : « J'offre d'aller enseigner une année au Sénégal, où l'on a tant besoin d'instruction ».

2e mage — Nous aimerions qu'ils soient aussi instruits que nous, et même plus, comme des parents n'ont pas peur que leur fils devienne plus riche et plus instruit qu'eux, s'ils l'ont bien éduqué.

(Ils remettent leur couronne)

Lecteur — Puis, divinement avertis en songe de ne pas retourner vers Hérode, ils regagnèrent leur pays par un autre chemin.

J. Debonneville

Office de documentation pour la lutte contre les publications nuisibles à la jeunesse et à la population

La commission consultative de l'Office fédéral de documentation, dont le directeur est M. Georges Chassot, s'est réunie à Berne le 6 novembre, sous la présidence de M. Claude Bonnard, chef du Département vaudois de justice et police.

M. Chassot a rappelé le but de l'Office, clairement défini par la législation : il s'agit de discerner, dans l'énorme quantité des imprimés, ce qui tombe sous le coup des interdic-

tions : littérature obscène, incitation à la violence, pornographie manifeste. La collaboration des associations représentées à la commission consultative est vivement souhaitée. Le SLV suggère une information dans les classes terminales des Ecoles normales. La conférence des chefs de Départements de l'instruction publique sera consultée sur ce point.

Revision de la législation

Me Otto Hänni, représentant de la Confédération, a commenté les dispositions du Code pénal suisse, art. 204 et 212, qui définissent ces délits et fixent les peines encourues. En outre, la loi fédérale sur les douanes exige la séquestration des publications immorales, dont le juge ordonnera cas échéant la destruction. Les peines prévues sont l'emprisonnement, les arrêts ou l'amende.

Comme on s'en doute, il n'est jamais aisé de déterminer si la valeur artistique ou littéraire l'emporte sur une certaine licence. La loi s'en prend surtout à telle littérature de bas étage, qui, visiblement, flatte les instincts à des fins purement pécuniaires. Me Hänni estime que les dispositions actuelles doivent être précisées pour être plus efficaces. Il semble aussi qu'une certaine entente entre gouvernements devrait pouvoir faciliter les interdictions ; la littérature destinée à la jeunesse devrait faire l'objet d'une attention particulière. Deux postulats ont été déposés, et ils seront soumis à l'attention des Chambres, dans le cadre de la révision du Code pénal.

Il a été précisé que la répression est dans la compétence des cantons, et que l'impudeur généralisée de nombreuses publications rend difficile l'interdiction des plus nocives d'entre elles.

M. Heimann, écrivain, membre de la commission de surveillance, dénonça les procédés de certaines publications

pseudo-scientifiques qui incontestablement sont nuisibles, si tolérant qu'on soit à l'égard des œuvres de vulgarisation.

Les orateurs ont fait appel à la vigilance du corps enseignant, qui a parfaitement le droit de signaler à la police les publications interdites vendues à des mineurs. Mais plus efficace encore est la formation du goût, la diffusion de lectures valables et l'éducation du sens critique.

M. Georges Chassot présenta une étude sur la vague inquiétante de publications médiocres et des « comics », littérature d'une lamentable pauvreté, qui ne tombe pas sous le coup de la loi, mais qui présente une image falsifiée de la réalité ; culte de « personnalités » sans valeur, éludant les vrais problèmes de l'existence, publications d'une indigence de pensée qu'une démocratie ne peut que déplorer. Mais il n'existe aucun moyen légal de sévir contre la bêtise humaine ! M. Chassot, par des conférences aux parents et aux éducateurs, insiste sur le rôle de l'école et de la famille, qui par leur attitude et leur niveau intellectuel peuvent avoir une influence déterminante. M. Chassot souhaite l'élaboration de directives précises, l'échange d'informations, et fait appel à l'action perspicace de tous ceux qui se préoccupent de la santé morale de notre jeunesse. L'Allemagne et le Danemark entre autres exportent actuellement des quantités énormes de « littérature » médiocre ou néfaste, et on ne peut que déplorer le gaspillage de temps et d'argent que cela représente pour beaucoup de jeunes. A. P.

Société vaudoise des maîtresses ménagères

Prochain stamm : mercredi 3 décembre, à 14 h. 15, au collège Saint-Roch.

Au programme : décoration de Noël.
Apportez vos idées.

La Conférence intercantonale des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

met au concours le poste de

DIRECTEUR

de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques, dont le siège est à Neuchâtel. Le (la) candidat(e) doit être titulaire d'un grade universitaire et avoir l'expérience de l'enseignement et de la recherche pédagogique.

Il s'agit là d'un nouveau poste. Le directeur aura donc d'abord à organiser l'institution.

Il devra ensuite notamment :

- établir des plans de recherche intéressant l'enseignement romand à tous les degrés, de l'école maternelle à l'entrée à l'université ;
- animer et diriger des équipes de chercheurs ;
- organiser le service de documentation ;
- assurer les contacts indispensables avec les établissements similaires en Suisse et à l'étranger.

Entrée en fonctions : immédiate ou à convenir.

Les offres sont à adresser **jusqu'au 31 décembre 1969** à : Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques, secrétariat du Conseil de direction, 65, faubourg de l'Hôpital, 2000 Neuchâtel (tél. 038/5 68 01/int. 428) où tous renseignements ainsi que les statuts et le cahier des charges peuvent être obtenus.

Boîte de compas Kern désormais avec porte-mine

Pour les dessins techniques, on n'a pas seulement besoin de compas et de tire-lignes, mais aussi d'un crayon bien pointu. C'est pourquoi les quatre boîtes de compas les plus appréciées renferment maintenant un porte-mine pratique, muni d'une mine normale de 2 mm, d'une pince

NOUVEAU!



et d'un taille-mine dans le bouton-pression. D'ailleurs, toutes les 14 boîtes de compas Kern se vendent dans le nouvel étui rembourré en matière synthétique souple.



Veuillez m'envoyer à l'intention de mes élèves — prospectus pour ces nouveaux compas.

Nom _____

Adresse _____

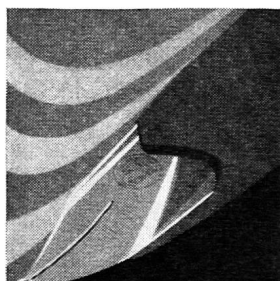


Kern & Cie S.A.
Usines d'optique et
de mécanique de
précision
5001 Aarau

Z 10

Les compas Kern sont en vente dans
tous les magasins spécialisés

L'écriture scolaire suisse exige une plume résistante et néanmoins très souple.



Le nouveau Pelikano en a une!

■ La plume du nouveau Pelikano a des pointes qui ne s'écartent plus. Grâce à sa forme nouvelle, elle fait elle-même ressort. La main maladroite des débutants rencontre donc la résistance voulue. Et pourtant cette nouvelle plume est souple et favorise donc une écriture déliée, enlevée. **Elle répond donc parfaitement aux exigences de l'enseignement de l'écriture selon la méthode scolaire suisse.**

■ Cette nouvelle plume conserve sa forme d'origine même après un long usage. Même durement sollicitée, elle ne s'élargit pas. Voilà qui est particulièrement important pour des pointes fines.

■ La nouvelle plume du Pelikano se remplace à la manière de celle d'un simple porte-plume; vous pourrez donc le faire vous-même, aisément et vite.

■ Un nouveau plastique spécial, absolument antichoc et incassable, rend le Pelikano plus solide encore.

■ Le nouveau Pelikano se compose de quatre pièces seulement, qui se remplacent très simplement. Aussi ne nécessite-t-il jamais de réparations longues et compliquées.

Pelikano

le plus parfait qui ait jamais existé!



Günther Wagner AG
Pelikan-Werk, 8038 Zurich
Téléphone 051 / 9173 73



Ce Bauer P6 automatic (16 mm) n'est pas ce que vous cherchez?



Vous trouverez ici ce qu'il vous faut:

	Pour des salles de moins de 200 places	Pour des salles jusqu'à 1000 places
Projetez-vous seulement des films muets?	BAUER P 6 S 101	BAUER P 6 S 101
Des films muets et sonores optiques?	BAUER P 6 L 101	BAUER P 6 L 151
Des films sonores optiques et sonores magnétiques?	BAUER P 6 T 101	BAUER P 6 T 151
Vous chargez-vous en plus de la sonorisation?	BAUER P 6 M 151	BAUER P 6 M 151

Projecteurs-ciné
BAUER
Société du groupe Bosch

Pour les salles de plus de 1000 places, nous vous offrons le BAUER P 6 T 151 automatic 300 avec lampe à haute pression Mark 300. Contre simple envoi du coupon, vous recevrez un dépliant détaillé avec les caractéristiques techniques de tous les modèles.

Coupon: à envoyer à **Robert Bosch SA,**

Département photo-ciné, 8021 Zurich Projecteurs-ciné, caméras, projecteurs de diapositives et flashes électroniques Bauer

Nom et prénom: _____

N° et rue: _____

N° postal et localité: _____

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERN
J.A.
1820 Montreux 1

ED